

## Compte rendu

### Conseil Municipal du 09 octobre 2020

**Présents** : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISET - Antonio DIONISIO - Pascal CHOFFEZ - David CHAUMEIL - Claire D'AGOSTINO - Bruno GIRARD - Mireille GRONDONA - Nathalie LEBRUN - Philippe MARCE - Jocelyne MOULIN - Catherine ROSIGUE - Frédéric SEGUIN

**Absents** : - Violaine GIBERT procuration à Jocelyne MOULIN  
Bruno DEGENETAIS procuration à David CHAUMEIL

**Secrétaire de séance** : Antonio DIONISIO

#### Ordre du jour :

##### Ajout en début de séance :

- *Demande de subvention city Parc auprès du département de la Loire dans le cadre du Plan de relance aux collectivités*
- *échange de parcelles zone des Bretteaux*
- *plan de formation des élus*

- Présentation l'association trèfle foot
- validation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2019
- Convention pour la mise en place d'abris bus avec la Région Auvergne Rhône Alpes
- Présentation des commissions intercommunales
  - Réseaux
  - Environnement
  - Economie
  - Service à la personne

#### Divers

Formation des élus

#### **Présentation de l'entente sportive trèfle foot**

M. SARAYDARYAN, responsable sportif et M. BRAHINSKY, Vice-Président de l'association présente à l'ensemble du Conseil municipal le fonctionnement de l'entente sportive trèfle foot.

Le club local s'entraîne sur le stade intercommunal basé à Vérin, géré par le SIVS (syndicat à vocation sportive) composé par les communes de Chuyer, Vérin, Saint Michel sur Rhône, la Chapelle Villars.

Le club compte une centaine d'adhérents répartis dans les équipes enfants (à partir de 6 ans), ados, séniors et féminines. Le bilan sportif est très positif cette année et en développement

Avec la période de COVID, l'association a des difficultés financières, en effet les manifestations sont interdites et représentaient une grande partie des recettes.

L'association a de nombreux projets, elle souhaiterait remplacer le terrain stabilisé (terre) pour un terrain synthétique et cherche des subventions pour le réaliser.

Le club fait des économies d'eau et d'électricité mais un investissement pour l'isolation doit être prévu sur les vestiaires.

Le club espère que les manifestations pourront reprendre prochainement.

### **Ajout en début de séance**

#### **Plan de relance de l'économie locale via les dispositifs de soutien aux collectivités**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint Michel Sur Rhône envisage de créer un espace sportif (city stade) destiné aux jeunes des environs et à proximité de l'école primaire.

Cette installation sportive rentrerait dans le cadre de la mise en valeur de bourg (aménagement), d'amélioration de la vie scolaire et espace de loisirs pour un montant de 108 811.20 € TTC (achat du terrain - terrassement – pare ballons- installation du city stade)

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Département de la Loire au titre du plan de relance

### **Ajout en début de séance : échange de parcelles zone des Bretteaux**

Monsieur Le Maire rappelle que la SCI CHARB'S est située sur la zone Artisanale des Bretteaux, son accès se fait actuellement par la route de Verlieu, RD1086.

Lors des livraisons, les poids lourds empiètent sur la Route Départementale 1086 gênant la circulation et créant des situations de risques.

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion du 08 novembre 2019, le conseil municipal l'a habilité à entreprendre les démarches nécessaires à ce dossier et à réaliser un bornage pour créer un accès sécurisé et une plateforme de retournement par l'impasse des Bretteaux.

Le notaire, chargé de cette affaire demande de formaliser les échanges de parcelles.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'échanger avec la SCI CHARB'S les parcelles ci-dessous conformément au plan de bornage et de division

- Section AC n°166 pour une contenance de 27a18ca
- Section AC n°168 pour une contenance de 3a 06ca
- Section AC n°170 pour une contenance de 16a 21ca
- Section AC n°172 pour une contenance de 01a 14ca
- Section AC n°173 pour une contenance de 2a 24ca

Les biens échangés sont évalués à la même valeur, en conséquence l'échange se fera sans soulte ni retour de part ni d'autre.

### **RPQS 2019 Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que les communes ont l'obligation d'établir un Rapport Annuel RPQS sur le Prix et la Qualité.

La commune de Saint Michel sur Rhône exerce la compétence assainissement.

L'exercice comptable (période du 1er janvier au 31 décembre) constitue la référence pour toutes les données présentées dans ce rapport.

Dans le RPQS doivent figurer les indicateurs techniques et financiers définis par l'arrêté référencé en objet et regroupés suivant les thèmes ci-après :

- caractérisation technique du service,
- tarification de l'eau et recette du service,
- indicateur de performance,
- financement des investissements

Les indicateurs de performance présents dans le RPQS font l'objet de [fiches descriptives](#) accessibles sur le portail de l'observatoire. Ces fiches comprennent notamment la définition de chaque indicateur, ainsi que les données et les formules nécessaires à leur calcul.

Les Directions Départementales des Territoires sont chargées de vérifier la complétude de ces rapports.

Monsieur le Maire expose les indicateurs présents dans le RPQS 2019.

Où cet exposé, le Conseil municipal à l'unanimité valide le rapport.

### **Convention pour la mise en place d'abris bus avec la Région Auvergne Rhône Alpes**

Monsieur le Maire explique que la Région, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour les communes qui le souhaitent, des abri-voyageurs à l'usage de leurs administrés.

Ces abris sont fournis et posés par la Région.

Une convention peut être passée donnant les conditions d'occupation du domaine public ainsi que les modalités de fourniture, de pose et d'entretien des abri-voyageurs.

Deux abris vont être sollicités : le premier à l'école primaire et le second à l'arrêt de Brignolles. L'abri bus de Brignolles en place actuellement sera transféré à l'arrêt maison brûlée.

Les élus demande une information complémentaire sur le raccordement électrique et éventuellement la mise en place de panneaux solaires.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### **Divers**

#### **Plan de formation des élus dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions**

Monsieur le Maire explique que chaque élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions, selon les modalités définies par l'organe délibérant de la collectivité.

Le conseil municipal, doit dans les trois mois suivant leur renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres. Ils déterminent les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Par ailleurs, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financés par la collectivité est annexé au compte administratif. Ce document donne lieu à débat annuel sur la formation des membres de l'assemblée de la collectivité ainsi que sur le pourcentage alloué.

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Le montant total des dépenses de formation (qui incluent les remboursements et compensations) ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la collectivité. Leur montant prévisionnel ne peut être inférieur à 2 % du même montant. Ces charges constituent, pour le budget des collectivités, une dépense obligatoire et représenterait 600 euros pour la commune.

Le Conseil Municipal délibèrera sur ce point lors du prochain Conseil municipal

## **Présentation des commissions intercommunales**

### **Urbanisme**

M. Girard délégué à la Commission urbanisme de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien (CCPR) explique que M. Charles Zilliox est ré-élu président de la commission.

Il rappelle les enjeux du PLH (Plan local de l'habitat) du TEPOS (territoire à énergie Positive) qui visent à diviser par 2 la consommation d'énergie d'ici 2050.

La commission travaille en lien avec l'anah (Agence nationale de l'habitat) et Renov 42 sur les dossiers d'aides et traite environ 4 dossiers par mois.

Les aides rentrent dans le cadre du PIG (projet d'intérêt général) et touche l'aménagement, l'autonomie, l'adaptation de logement, la lutte contre l'habitat indigne ainsi que la lutte contre la précarité énergétique.

Renov 42 aide les particuliers à trouver des solutions et à monter des dossiers de subventions (isolation, changement du mode de chauffage, de menuiseries...) qui seront soumis à L'Anah et à la CCPR.

10 000 demandes sont réalisées chaque année au niveau de la Loire, soit environ 2% de la population et représentent 42 000 000 € sur la Loire en 2019.

### **Commission réseau**

M. Dionisio délégué à la Commission explique que Mme Valérie Peysseon a été nommée présidente. La commission gère l'eau, l'assainissement collectif, non collectif (SPANC) ainsi que la fibre.

La SAUR est déléguée pour l'exploitation, la maintenance et les astreintes sur le réseau d'eau potable et l'assainissement collectif.

La CCPR s'occupe des investissements et des réseaux. On compte 360kms de réseaux d'eau, 18 sources et puits sur le territoire.

Plusieurs projets sont en cours :

-le traitement de l'eau pluviale sur portion de la RD1086 à Saint Michel sur Rhône afin de récupérer et de traiter les eaux sales et polluées.

- le branchement des maisons isolées, non raccordées à l'eau de ville

- Des actions sur les exploitations agricoles avec un engagement sur la qualité de l'eau

- Un programme de bâtiments de traitement

- La rénovation d'une conduite de canalisation à Saint Michel sur Rhône

- l'extension du réseau à Pélussin au-dessus de la place des croix (domaine St Charles)

La commission se réunie tous les 3 mois environ.

### **Fibre**

- Lors de la réunion, une présentation du réseau et des problèmes rencontrés par les communes ont été exposés.

- En prévision de la disparition progressive du réseau cuivre, une réflexion va être mise en place pour l'entretien et le remplacement des poteaux bois d'Orange.

### **Commission environnement / déchets**

Mme ROSIGUE, déléguée présente la commission qui présente deux volets : les déchets et l'environnement. M. BOREL et M. ARIES sont co-présidents gèreront cette commission.

### **Déchets**

Les déchets ménagers et le tri sélectif sont envoyés à Bourgoin pour être brûlés et triés à Firminy. A noter que 14 % des déchets issu du tri sélectif sont refusés car non conforme et pourraient être facturé à terme aux usagers.

La communauté de Communes gère les déchets sauvages. Des recherches sont réalisées et le traitement est refacturé aux usagers par une amende de 135 €. Des caméras ont également été mise en place sur plusieurs points de collecte.

La capacité d'agrandissement de la déchèterie de Pélussin étant atteinte, un projet d'extension de la déchèterie sur la commune Bessey est encore à l'étude.

De plus, la déchèterie à Pélussin recherche une solution pour filtrer les véhicules qui ne sont pas issu du territoire de la Communauté de Communes.

La taxe d'ordure ménagère pourrait évoluer afin diminuer le cout en remaniant le calendrier de ramassage des poubelles.

La commission a également abordé le projet de développement des compostes communaux ou lombric compostage

Mme RODIGUE rappelle que la CCPR a mis en place 2 campagnes annuelles de collecte de l'amiante.

### **Environnement**

Mme ROSIGUE explique que la commission travaille avec le SCOT Rives nature, Plateforme de la biodiversité des Rives du Rhône.

Elle ajoute qu'une réflexion sur le transport doux et le covoiturage sera également abordée dans cette commission.

Fin du conseil 21h20

La présentation des commissions intercommunales Economie et Service à la personne est reportée au prochain Conseil municipal qui aura lieu le vendredi 13 novembre à 19h00.